



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3339

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3339**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exercice 2012 - Décisions modificatives - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2012.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

I - La gestion pluriannuelle des crédits

Depuis le 1er janvier 2012, les opérations sont regroupées au sein de programmes qui traduisent les compétences de la Communauté urbaine de Lyon. Ils constituent le support des autorisations de programmes (AP) et d'engagement (AE).

Jusqu'en juillet dernier, pour les opérations pluriannuelles, les prévisions budgétaires et leurs natures comptables étaient portées sur les enveloppes de financement, au niveau des programmes, sans distinction de service utilisateur. De ce fait, la disponibilité de prévision s'est avérée délicate à mesurer au cours des premiers mois d'exécution budgétaire dans le nouvel outil comptable Filigrane.

En section d'investissement, les propositions nouvelles du budget supplémentaire 2012, sur le périmètre de la programmation, ont conduit à une augmentation de la prévision de 62,68 M€ en charge nette, pour le budget principal et les budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du restaurant communautaire. Parallèlement, le programme des emprunts à long terme a été réévalué de 50,4 M€ pour le budget principal, et de 2,117 M€ pour le budget annexe de l'assainissement. Cette évolution notable du crédit de paiement 2012 résulte en partie du changement de l'outil financier et des modes de gestion, de la complexité de lecture des disponibles de crédits sur les programmes, de la prudence des services communautaires pour assurer la bonne prise en charge de l'ensemble des factures à réception.

Un changement du mode de gestion des opérations pluriannuelles était donc nécessaire : il a été opéré dans l'outil Filigrane en juillet 2012.

La ventilation des prévisions budgétaires, non plus seulement au niveau des programmes mais au sein de chacune des opérations, a permis une nouvelle analyse des besoins en CP 2012 et se traduit par une baisse globale des prévisions budgétaires : sur le périmètre de la programmation, la prévision serait réduite de 19,077 M€ sur l'ensemble des budgets.

Un même constat est réalisé pour les autorisations d'engagements pluriannuelles en section de fonctionnement, pour lesquelles une diminution de 2,415 M€ est proposée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, alors qu'une augmentation de 1,880 M€ avait été opérée au budget supplémentaire en juin dernier.

II - Crédits de paiements 2012 - Budget principal - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 19,231 M€.

Au chapitre 13, une dépense pour 0,234 M€ concerne une annulation de titre de recettes émis sur un exercice antérieur, relative à une participation pour non réalisation des aires de stationnement. En recettes, l'encaissement des subventions est proposé à hauteur de 8,781 M€. Cette inscription supplémentaire est principalement constituée des projets futurs à individualiser d'ici la fin de l'année et estimées à 8,702 M€, mais aussi des projets en cours de réalisation : le groupe scolaire à Lyon Confluence, la ZAC du Triangle à Saint Priest ou la Haute Roche à Pierre Bénite.

Au chapitre 16, 2 acquisitions en paiements échelonnés avec la société Shell et Ardéa sont prévues pour 1,753 M€, dans le cadre de la requalification de la zone industrielle à Collonges au Mont d'Or. En recettes, le programme d'emprunt à long terme est revu à la baisse pour 35,043 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire de 420,900 M€ à 385,857 M€.

Au chapitre 20, il est proposé une baisse du crédit de paiement 2012 de 4,003 M€. Elle concernerait en particulier :

- les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme pour - 0,321 M€,
- les frais d'études pour - 2,881 M€ notamment sur l'opération "Lyon 4°-9° Pont Schumann",
- les frais de publication et d'insertion des appels d'offres pour - 0,368 M€,
- le poste pour l'acquisition de logiciels métiers tels que le système d'information des politiques publiques et le système d'information stratégie ainsi que l'opération relative aux services communs et infrastructures pour - 0,433 M€, matériels dont l'achat est reporté en 2013.

Ces dépenses, surévaluées en 2012, seront proposées dans le cadre du budget primitif 2013.

Au chapitre 204, la recette de 0,009 M€ concerne une annulation de mandat émis sur un exercice antérieur.

En dépenses, une baisse de prévision est prévue pour un montant de 15,774 M€. En ce qui concerne la caserne Sergent Blandan à Lyon 7°, le versement à la Ville de Lyon, envisagé pour un montant total de 10,139 M€, est ré-échancé sur les exercices 2013 à 2015, soit une réduction de 1,958 M€ sur 2012. Un étalement similaire est proposé pour la subvention à verser à Réseau ferré de France pour l'aménagement du pôle Multimodal La Saulaie à Oullins (- 1,271 M€). Pour les programmes d'aides à la pierre 2007 à 2010, des actions sont retardées ou annulées. Un étalement d'échéancier de paiement est également nécessaire pour les actions du programme 2011. Ces ajustements conduisent à réduire l'inscription de 5,018 M€.

De nouvelles acquisitions foncières, notamment dans le secteur de la Part-Dieu-Mouton Duvernet à Lyon 3° pour 12,5 M€ et du Carré de Soie à Vaux en Velin, secteur Yoplait pour 0,735 M€, nécessiteraient d'augmenter la prévision budgétaire au chapitre 21 de 13,347 M€.

Les travaux au chapitre 23 sont réévalués à hauteur de 3,198 M€. Ils affecteraient principalement les voiries à Tassin la Demi Lune, ZAC du Centre pour 1,139 M€, à Lyon 6° Espace Brotteaux pour 1 M€, à Lyon 7° Gerland Ilot Bon lait pour 0,656 M€ et à La Mulatière place Leclerc pour 0,590 M€, compensées par une réduction de 0,187 M€ de divers travaux.

Les achats de titres de participations prévus en 2012 pour la future agence de financement à hauteur de 7,500 M€ sont reportés en 2013. Les achats de titres à la société Euronews pourront être payés en 2012 pour 0,610 M€ au chapitre 26.

La dépense de 0,250 M€ proposée au chapitre 27 correspond au dépôt de garantie nécessité par la prise à bail de l'immeuble Grand Angle, pour l'accueil de services communautaires rue Garibaldi à Lyon 3°. En recettes, les créances de transfert de droit à déduction de la TVA, dans le cadre de la délégation de service public pour le centre des Congrès à Lyon 6°, sont diminuées de 0,079 M€. Cette prévision tient compte de travaux reportés en 2013, pour ce site.

Les révisions budgétaires pour les mandats de travaux en comptes de tiers sont proposées pour un total de - 5,863 M€ en dépenses et 3,410 M€ en recettes.

En dépenses, on peut citer les financements qui sont transférés au chapitre 23 lorsqu'ils concernent des ouvrages communautaires réalisés sur les mêmes sites, comme cela est le cas pour la promenade du défilé de la Saône à Lyon 1er et 2° - projet Rives de Saône (- 1,954 M€ au chapitre 4581015).

Des décalages de crédits de paiement relatifs aux aménagements des rives de Saône réalisés pour le compte de tiers, de la Confluence jusqu'au Val de Saône, sont également proposés sur les exercices suivants pour un montant de - 3,014 M€ aux chapitres 4581011, 4581012, 4581017 et 4581021.

Une réduction du crédit de paiement 2012 de 2,019 M€ relative aux acquisitions foncières effectuées pour le compte des Communes est également prévue au chapitre 458100. Elle concerne notamment les opérations globalisées 2009-2010 qui s'achèvent et un décalage de crédit de paiement de 1,302 M€ sur 2013 pour le programme millésimé 2012.

Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage signée avec la Ville de Lyon pour l'aménagement du Parc Blandan à Lyon 7°, la prévision de recette au chapitre 4582007 peut être ouverte pour 3,975 M€ dès 2012. Les travaux peuvent également être lancés pour un montant de 1 M€ sur un coût total de 24,212 M€ (chapitre 4581007).

Pour la requalification de l'espace Brotteaux à Lyon 6°, l'encaissement de la recette attendue de la Ville de Lyon pour les équipements d'espaces verts, fontainerie et éclairage public est décalé en 2013 (- 0,680 M€ au chapitre 458264).

Un nouveau compte de tiers est ouvert pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de ville à Francheville, soit des inscriptions supplémentaires en dépenses de 0,050 M€ (chapitre 4581026) et en recettes de 0,105 M€ (chapitre 4582026).

Les autres mouvements impactant les travaux pour compte de tiers sont détaillés dans les tableaux ci-après annexés.

Un accord de mécénat pour le financement d'œuvres d'art qui jalonnent les rives de Saône génèrent l'inscription d'une recette de 0,700 M€ au chapitre 10.

Le solde de la provision pour dépenses imprévues (- 0,331 M€ au chapitre 020) participe à l'équilibre de la décision modificative.

III - Budget principal - section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 0,170 M€.

En recettes, le reversement par le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la participation du budget principal au titre du bilan de la ZAC de Parilly à Vénissieux, s'élève à 0,026 M€ (chapitre 77).

Par rapport séparé, il vous est demandé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 80 000 € à l'association Forum réfugiés-COSI, financée à hauteur de 0,040 M€ au titre des aides à la pierre, pour lesquelles une inscription complémentaire vous est proposée au chapitre 74.

Les autres ajustements de recettes correspondent au remboursement, par les budgets annexes des eaux et de l'assainissement, des charges de structure supportées par le budget principal (+ 0,081 M€ au chapitre 70) et à la reprise du solde de la provision pour risques, constituée pour l'indemnisation des commerçants du marché d'intérêt national (MIN), d'un montant de 0,024 M€ au chapitre 78.

Pour ce qui concerne les dépenses à caractère général, une réduction de 1,013 M€ est proposée au chapitre 011. En effet, la modélisation de différents scénarii de déplacement dans l'agglomération va se traduire par l'achat d'un logiciel de simulation. Cette dépense de 0,500 M€, prévue initialement en section de fonctionnement, serait donc transférée en section d'investissement. Par ailleurs, la collecte sélective ayant été perturbée par les mouvements sociaux du mois de mars dernier, une diminution de 0,413 M€ du montant consacré à la prestation de tri des déchets en 2012, peut être envisagée. Enfin, par délibération n° 2012-3277 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a décidé de soutenir le festival Mode d'emploi organisé par l'Association de gestion de la Villa Gillet. Le financement de cette manifestation, pour un montant de 0,100 M€, serait également réalisé à partir du chapitre 011.

Parallèlement, selon les besoins estimés jusqu'à la fin de l'exercice, le montant des crédits consacrés au versement de subventions peut être diminué de 0,108 M€ au chapitre 65.

La hausse de 8,275 M€, à enregistrer au chapitre 67, est directement liée à 2 contentieux en cours :

- en application d'un jugement du tribunal administratif de Lyon en date du 16 mai 2012, l'annulation de 2 titres exécutoires, émis en 2009 à l'encontre de Valorly, société gestionnaire de l'usine d'incinération Lyon nord, doit être réalisée. La requête en appel, déposée par la Communauté urbaine le 23 juillet 2012 devant la Cour administrative d'appel de Lyon, n'est en effet pas suspensive. L'annulation de titres sur exercice antérieur en section de fonctionnement se traduit par l'émission d'un mandat au chapitre 67 nécessitant une inscription budgétaire complémentaire de 0,775 M€,

- à l'issue d'une procédure de consultation, la Communauté urbaine a, par délibération du 12 juillet 2004, désigné l'entreprise Dalkia France comme attributaire de la délégation de service public de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne. Cette délégation a pris effet le 1er septembre 2004 pour une durée de 25 ans. Suite à une procédure contentieuse initiée par la société Enerpart (candidat évincé), une décision du tribunal administratif de Lyon du 22 octobre 2009 a annulé cette convention de délégation de service public. L'évolution de ce dossier contentieux pourrait déboucher sur le paiement d'une indemnité de 7,500 M€ d'ici la fin de l'exercice 2012, l'appel déposé par la Communauté urbaine n'étant pas suspensif.

La participation de la Communauté urbaine au projet REAL (Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise) est suspendue à la signature de la convention entre le SYTRAL et le Conseil général du Rhône. Pour couvrir cette charge financière d'un montant total de 1,350 M€ au titre des années 2011, 2012 et 2013, il est proposé de constituer une provision (chapitre 68).

IV - Budget principal - mouvements intersections

Le solde des dépenses imprévues de la section de fonctionnement pour un montant de 2,156 M€ (chapitre 022) et la réduction des intérêts de la dette de 14,318 M€ (chapitre 66) imputable à des taux particulièrement bas, contribuent à l'équilibre de la décision modificative et à une augmentation du virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021), de 8,140 M€.

Après cette décision modificative, il s'établirait à 135,240 M€.

V - Crédits de paiements 2012 - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 0,357 M€.

Le rachat de compteurs du réseau de distribution d'eau potable sur les Communes de Givors et Grigny doit être réalisé par la Communauté urbaine auprès de la Lyonnaise des eaux, au terme du traité d'affermage qui a pris fin en 2011.

Cette dépense, estimée à 0,040 M€, suppose la mise en place d'une prévision sur le compte réglementaire 2154 "Installations, matériel et outillage techniques - Matériel industriel" à partir d'un disponible de crédit au chapitre 23. Ce transfert de prévision est proposé dans le cadre du programme "eau potable".

La refonte du système informatique Ge'Eau et le système informatique de politique publique nécessitent une dépense en logiciels pour 0,064 M€. Parallèlement, les frais d'études dans le cadre de la sécurisation du réseau d'eau potable peuvent être révisés à la baisse pour 0,204 M€ au chapitre 20.

Les dépenses sur les constructions des réseaux d'eau, au chapitre 23, présentent une réduction de 0,746 M€ dans la perspective de solder des opérations globalisées en fin d'exercice.

Pour les mêmes raisons, en recettes, au chapitre 13, la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est revue à la baisse de 1,533 M€.

Un ajustement de 0,535 M€ est opéré sur le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (chapitre 27) et de 0,072 M€ sur la recette attendue du FCTVA (chapitre 10).

Les mouvements d'ordre supplémentaires, au chapitre 041, constatant le produit de la taxe sur la valeur ajoutée à encaisser suites aux travaux de construction de réseaux, sont estimés à 0,569 M€.

L'équilibre de la décision modificative est assuré par un prélèvement de 0,081 M€ sur les dépenses imprévues (chapitre 020).

VI - Budget annexe des eaux - section d'exploitation

La décision modificative est sans effet sur l'évolution des masses budgétaires.

Une partie des crédits prévus au chapitre 65, pour le mandatement des charges de structure au budget principal, a été utilisée en début d'année afin de pouvoir réengager les subventions 2011, dont les reports n'ont pu être réalisés, suite au changement d'outil comptable. La somme de 0,201 M€ à inscrire à ce chapitre à l'occasion de la présente décision modificative consiste ainsi en la régularisation de cette avance (0,180 M€) et à l'ajustement réel du montant des charges de structure (+0,021 M€), calculée à partir du compte administratif 2011.

Les intérêts de la dette, à mandater d'ici fin 2012, seront finalement inférieurs de 0,269 M€ à la prévision. Ce montant vient donc en diminution du chapitre 66.

Le chapitre 67 enregistre une inscription complémentaire de 0,221 M€, dont 0,025 M€ de subvention attribuée à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la solidarité internationale (délibération n° 2012-3197 du 12 septembre 2012). Par ailleurs, la prise en charge de la dette de la Commune de la Tour de Salvagny par la Communauté urbaine, pour la gestion de l'eau potable, mobilise des crédits supplémentaires s'élevant à 0,096 M€. Enfin, 0,100 M€ correspondent à l'ajustement des crédits qui pourraient être à engager d'ici la fin de l'exercice sur ce chapitre au titre d'intérêts moratoires et autres charges exceptionnelles.

Le financement de la décision modificative est assuré par une diminution des dépenses au chapitre 011 de 0,128 M€ et par le solde des dépenses imprévues pour un montant de 0,025 M€, au chapitre 022.

VII - Crédits de paiements 2012 - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 2,622 M€.

Au chapitre 16 "emprunt en euros" une prévision complémentaire de 0,030 M€ est nécessaire en dépenses pour le remboursement du capital d'emprunt. En recettes, l'augmentation de l'autofinancement permet de réduire le programme d'emprunt de 4 M€, ramenant ainsi la prévision à 39,117 M€.

Au chapitre 20, une diminution de 0,102 M€ est proposée sur l'opération "système d'information des politiques publiques" et reportée sur l'exercice 2013. De même, 0,020 M€ ne seront pas nécessaires en 2012 à la réalisation du projet Cigogne relatif au système d'information géographique communautaire. En revanche, 0,030 M€ de frais d'études supplémentaires sont prévus en 2012 pour le déplacement de la station de la Berthaudière à Décines Charpieu.

Une augmentation de 0,632 M€ est observée au chapitre 21 avec une dotation complémentaire de 0,123 M€ pour l'achat de véhicules légers et 0,509 M€ prévus pour l'achat de matériel industriel sur des opérations globalisées "matériel technique et réseaux d'assainissement".

Diverses opérations sont reportées en 2013 : le bassin de dessablement RD 433 à Rochetaillée sur Saône, le réseau d'eaux usées à Décines Charpieu Montout, la zone industrielle du Lyonnais ainsi que des interventions de branchement pour compte de tiers à Saint Priest. La diminution du crédit de paiement 2012 est donc proposée pour un montant de 2,692 M€ au chapitre 23.

La subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne est reportée sur l'exercice 2014 à hauteur de 2,001 M€ (chapitre 13).

Les mouvements pour ordre, au chapitre 041, sont réduits de 0,088 M€ en dépenses comme en recettes, pour la régularisation des avances sur marchés.

Le financement de la décision modificative est assuré par un prélèvement sur les dépenses imprévues de 0,137 M€, au chapitre 020.

VIII - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation

La décision modificative proposée réduirait de 0,276 M€ les masses budgétaires.

Les charges de structure 2012 dues au budget principal ont été calculées sur la base du compte administratif 2011. Le montant prévu à ce titre au chapitre 65 nécessite une inscription complémentaire de 0,060 M€.

Le chapitre 67 est augmenté de 0,228 M€, dont 0,025 M€ de subvention attribuée à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son soutien aux actions menées par la Communauté urbaine dans le cadre de la solidarité internationale (délibération n° 2012-3197 du 12 septembre 2012) et 0,203 M€ correspondant à l'ajustement des crédits à engager d'ici la fin de l'exercice sur ce chapitre.

IX - Budget annexe de l'assainissement - mouvements intersections

L'augmentation du virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021), de 6 M€ résulte de plusieurs facteurs :

- la réduction des intérêts de la dette de 2,105 M€ (chapitre 66) imputable à des taux particulièrement bas,
- le solde de la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022) de 1,925 M€,
- un ajustement des amortissements générant une diminution des dotations de 2,533 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et recettes d'investissement (chapitre 040) et de 0,276 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 042) et dépenses d'investissement (chapitre 040).

Avec une inscription supplémentaire de 6 M€, l'autofinancement s'élèverait à 14,64 M€.

X - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement

La participation du budget principal au bilan des ZAC est revue à la baisse (- 0,888 M€ au chapitre 77). Parallèlement, le remboursement au budget principal de 0,026 M€ versé au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, au titre du bilan de la ZAC de Parilly à Vénissieux, nécessite un ajustement des dépenses du chapitre 67.

Les achats et aménagements de terrains budgétés en 2012 sont différés sur les exercices suivants, pour un montant de 2,441 M€ (chapitre 011). Cela explique le décalage sur des crédits de paiements ultérieurs des subventions à recevoir de l'Etat au chapitre 74, pour un montant de 0,610 M€.

De même, les recettes attendues des ventes de terrains se trouvent reportées et entraînent une baisse des prévisions 2012 de 0,917 M€ (chapitre 70).

XI - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements intersections

Les ajustements à la baisse des dépenses et recettes réelles, proposées à la présente décision modificative, impactent les mouvements d'ordre des comptes de stocks de terrains pour - 2,415 M€ en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement (chapitres 042 et 040), ainsi que les mouvements d'ordre de déstockage de terrains pour le même montant, en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement (chapitres 042 et 040).

XII - Crédits de paiements 2012 - Budget annexe du restaurant communautaire - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 0,111 M€.

Une réduction de recettes de 0,022 M€ est envisagée au chapitre 13, aucune subvention n'étant attendue sur l'opération de réhabilitation du restaurant communautaire.

La dépense prévue en 2012 pour l'achat de matériels culinaires est reportée en 2013. Une diminution de 0,023 M€ est proposée au chapitre 21.

L'opération en cours pour la réhabilitation du restaurant communautaire nécessite une nouvelle dépense de 0,041 M€ pour la réalisation de travaux d'agencements (chapitre 23), financée par les dépenses imprévues (chapitre 020).

Des ajustements sont proposés au chapitre 041 "écritures patrimoniales" en recettes comme en dépenses, pour la régularisation des avances sur marchés, avec une diminution de 0,091 M€, compte 238 "avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles" en recettes et comptes 231.3 "constructions" et 215.8 "autres installations, matériel et outillage techniques" en dépenses, inscriptions budgétaires surévaluées au budget primitif 2012.

XIII - Budget annexe du restaurant communautaire - section de fonctionnement

Les masses budgétaires augmentent de 0,002 M€.

Les ajustements de prévision relatifs au transport de bien et à la location des bungalows permettent de dégager 0,006 M€ au chapitre 011. De plus, le crédit de 0,003 M€ initialement prévu au chapitre 65, pour assurer le versement de la contribution aux centres de formation en apprentissage, ne sera pas utilisé en 2012. Le financement d'intérêts moratoires prévisionnels peut ainsi être envisagé pour un montant de 0,009 M€ au chapitre 67.

XIV - Budget annexe du restaurant communautaire - mouvements intersections

Une inscription complémentaire de 0,002 M€ est nécessaire pour l'amortissement de la participation reçue du budget principal, en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement (chapitres 040 et 042) et simultanément sur l'amortissement des logiciels pour les biens qu'elle finance en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement (chapitres 042 et 040) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Décide la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.